



FICHE DE SUIVI SYNDICAL

Compte tenu du nombre important de dossiers que nous suivons, ceux des adhérents seront traités prioritairement.

Si ce n'est pas encore le cas, nous vous invitons à rejoindre le Se-Unsa en devenant adhérent.

MUTATIONS INTRA 2013 MAYOTTE

Fiche à renvoyer à la section académique avec l'ensemble des pièces justificatives

CORPS Agrégé Certifié AE-CE PEPS PLP CPE Autre DISCIPLINE

Adhérent n° Adhésion jointe Non adhérent

NOM : Prénom :

NOM de Jeune Fille : Date de naissance /___/___/___

Téléphones /___/___/___/___/___/___ /___/___/___/___/___/___

E-mail :

Adresse personnelle

Adresse administrative (à titre définitif ou provisoire)

Situation familiale : Marié(e), Concubin avec enfants, PACS, Célibataire nb d'enfants /___/

Echelon au 30/08/2012

Ancienneté dans le poste : /___/ an(s)

Mesure de carte scolaire :

(ou au 1/09/2012 par reclassement) /___/

oui non

Situation administrative actuelle :

- Titulaire d'un poste
- Titulaire sur zone remplacement (TZR)
 - Entrant dans l'académie
- Affectation à titre provisoire
- Congé de longue durée ou de longue maladie
- Disponibilité
- Détachement
- Lauréat des concours
- Autre cas :

Type de demande :

- Rapprochement de conjoint : si oui avec :
NOM Prénom
- Mutation simultanée avec
discipline.....grade
- Convenance personnelle
- Dépôt d'un dossier médical-handicap
- Demande au titre de la résidence de l'enfant

Pièces justificatives

INFORMATION : Les collègues entrants suite au mouvement interacadémique n'ont pas besoin de transmettre le double des pièces justificatives (sauf élément nouveau, ou les cas de rapprochement de conjoint ou de mutation simultanée)

Situation familiale :

Agent marié

photocopie du livret de famille certificat de grossesse

Pacs

attestation du tribunal de PACS et

avis d'imposition commune ou attestation

sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune, signée des 2 partenaires.

Agent non marié

extrait d'acte de naissance mentionnant la date de reconnaissance de l'enfant, ou

photocopie intégrale du livret de famille de chacun des 2 parents, ou

certificat de grossesse et une attestation de reconnaissance anticipée Pour tous

attestation récente de l'activité professionnelle du conjoint qui n'est pas agent de l'éducation nationale ou en cas de chômage du conjoint :

attestation récente d'inscription à l'ANPE

attestation de la dernière activité professionnelle

Séparation

justification de la situation de séparation au moins égale à 6 mois

Parent isolé

photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance

pièces justifiant l'amélioration de la vie de l'enfant

Résidence de l'enfant

photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou pièce justifiant de l'Autorité Parentale Unique

pièce de justice concernant l'organisation de la vie de l'enfant

Situations spécifiques :

dernier arrêté de mesure de carte scolaire

tout arrêté justifiant de situations administratives (dernier poste occupé, de détachement, de dernière affectation avant disponibilité ...)

arrêté de reclassement pour les stagiaires justifiant de services d'agent non titulaire

arrêté de nomination à l'IUFM ou attestation de l'IUFM (bonification sortant IUFM depuis 3 ans)

Cette liste vous indique les pièces le plus souvent demandées par l'administration pour obtenir les bonifications.

Fiche à retourner à



<http://sections.se-unsas.org/976>

Voie postale : Syndicat des Enseignants UNSA

Section de Mayotte

RUE DU COLLEGE - 97650 M'TSANGAMOUJI

Mail : 976@se-unsas.org



FICHE DE SUIVI SYNDICAL

Vos vœux

Les vœux peuvent porter sur un établissement, une commune, un groupe de communes ou en zone de remplacement.

Le barème de chaque vœu est spécifique puisque les éventuelles bonifications ne portent que sur certains types de vœux.

Vœu N°	Etablissement ou commune ou groupement de commune (E/ C/ GC)	Votre barème	Vérification SE UNSA <u>NE RIEN INSCRIRE</u>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

**N'oubliez pas de joindre la photocopie de confirmation de demande;
Attention : vous ne pourrez être défendu que si vous avez envoyé un dossier complet
(fiche syndicale + copie de l'A.R. + copie des pièces justificatives nécessaires)
dès la signature de l'accusé de réception.**